
États financiers de
Fondation, le Fonds de développement
de la Confédération des syndicats
nationaux pour la coopération et l'emploi

30 novembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États de la situation financière.....	4
États du résultat global	5
États des variations de l'actif net	6
États des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers.....	8-41

Rapport de l'auditeur indépendant

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des
Syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière au 30 novembre 2024 et au 31 mai 2024, et les états du résultat global, les états des variations de l'actif net et les états des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre 2024 et 2023, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 30 novembre 2024 et au 31 mai 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 novembre 2024 et 2023, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion excluant les informations de la section de gestion des risques faisant partie intégrante des états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise

au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Montréal, Québec
Le 20 décembre 2024

¹CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129221

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États de la situation financière

Au 30 novembre 2024 et au 31 mai 2024

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

	Notes	30 novembre 2024	31 mai 2024
		\$	\$
Actif			
Encaisse et équivalents de trésorerie		23 254	32 347
Débiteurs et autres actifs	5	43 563	19 748
Autres investissements	6	1 773 438	1 655 214
Investissements en capital de développement	7	2 131 527	2 076 770
Immobilisations corporelles et incorporelles	11	50 349	51 150
Impôts différés	20	13 191	12 308
		4 035 322	3 847 537
Passif			
Créditeurs et autres passifs	15	20 198	58 314
Passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi	21	22 924	18 505
		43 122	76 819
Actif net		3 992 200	3 770 718
Nombre d'actions de catégorie A, séries 1 et 2 en circulation (en milliers)	16	238 653	233 428
Actif net par action de catégorie A, séries 1 et 2 (en dollars)		16,73	16,15

Engagements et éventualités (notes 7, 12, 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration

(s) Diane Beaudry
 _____, Administratrice

(s) Geneviève Morin
 _____, Présidente-directrice générale

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États du résultat global

Périodes de six mois terminées les 30 novembre

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

	Notes	<u>2024</u>	<u>2023</u>
		\$	\$
Produits			
Intérêts		28 647	26 461
Dividendes et distributions		12 297	12 440
Honoraires et autres revenus		<u>1 239</u>	<u>2 704</u>
		<u>42 183</u>	<u>41 605</u>
Gains sur investissements en capital de développement et autres investissements			
Réalisés		59 983	10 498
Non réalisés		<u>83 994</u>	<u>14 581</u>
		<u>143 977</u>	<u>25 079</u>
		<u>186 160</u>	<u>66 684</u>
Charges opérationnelles	18	<u>43 702</u>	<u>40 738</u>
Résultat avant impôts		<u>142 458</u>	25 946
Impôts sur le résultat	20	<u>1 023</u>	<u>(5 891)</u>
Résultat net		<u>141 435</u>	<u>31 837</u>
Autre élément du résultat global qui ne sera pas reclassé au résultat net			
Réévaluation des passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite des impôts	21	<u>(2 587)</u>	<u>(317)</u>
Résultat global		<u>138 848</u>	<u>31 520</u>
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A, séries 1 et 2 (en milliers)		<u>236 053</u>	<u>225 182</u>
Résultat net par action de catégorie A, séries 1 et 2 (en dollars)		<u>0,60</u>	<u>0,14</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États des variations de l'actif net

Périodes de six mois terminées les 30 novembre

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

	Capital-actions de catégorie A		Résultats nets non distribués	Actif net
	Série 1	Série 2		
	\$	\$	\$	\$
2024				
Solde au début	3 028 805	41 911	700 002	3 770 718
Résultat net	—	—	141 435	141 435
Autre élément				
du résultat global	—	—	(2 587)	(2 587)
Émissions d'actions	187 403	3 199	—	190 602
Rachats d'actions	(75 974)	(2 373)	(29 621)	(107 968)
	111 429	826	109 227	221 482
Solde à la fin	3 140 234	42 737	809 229	3 992 200
2023				
Solde au début	2 648 461	39 906	649 293	3 337 660
Résultat net	—	—	31 837	31 837
Autre élément				
du résultat global	—	—	(317)	(317)
Émissions d'actions	207 287	3 945	—	211 232
Rachats d'actions	(62 666)	(1 712)	(21 010)	(85 388)
Virement	140 000	—	(140 000)	—
	284 621	2 233	(129 490)	157 364
Solde à la fin	2 933 082	42 139	519 803	3 495 024

Les résultats nets non distribués comprennent un solde créditeur relié au cumul de l'autre élément du résultat global de 12,9 M\$ (solde créditeur de 13,2 M\$ au 30 novembre 2023).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

États des flux de trésorerie

Périodes de six mois terminées les 30 novembre

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

	Notes	<u>2024</u>	<u>2023</u>
		\$	\$
Activités opérationnelles			
Résultat net		141 435	31 837
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Gains sur investissements en capital			
de développement et autres investissements			
Réalisés			
		(59 983)	(10 498)
Non réalisés			
		(83 994)	(14 581)
Intérêts, dividendes et distributions capitalisés			
		(16 098)	(13 071)
Variation des passifs nets reliés aux avantages			
postérieurs à l'emploi			
		1 205	1 671
Amortissements			
	11	2 141	1 647
Impôts différés			
	20	(256)	(5 891)
		<u>(15 550)</u>	<u>(8 886)</u>
Variation des éléments hors caisse			
	22	78	(5 117)
		<u>(15 472)</u>	<u>(14 003)</u>
Investissements en capital de développement			
Acquisitions			
		(174 363)	(117 683)
Produits de cessions			
		147 797	88 464
Autres investissements			
Acquisitions			
		(370 601)	(806 991)
Produits de cessions			
		322 478	736 400
		<u>(74 689)</u>	<u>(99 810)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
		<u>(90 161)</u>	<u>(113 813)</u>
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles			
	11	(1 566)	(7 495)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
		<u>(1 566)</u>	<u>(7 495)</u>
Activités de financement			
Émissions d'actions			
	16	190 602	211 232
Rachats d'actions			
	16	(107 968)	(85 388)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
		<u>82 634</u>	<u>125 844</u>
Variation de l'encaisse et équivalents de			
trésorerie			
		(9 093)	4 536
Encaisse et équivalents de trésorerie au début			
		32 347	19 204
Encaisse et équivalents de trésorerie à la fin			
		<u>23 254</u>	<u>23 740</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

1 Loi constitutive

Statut et mission du Fonds

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (le « Fonds » ou « Fondation »), constitué et régi par une loi de l'Assemblée nationale du Québec (RLRQ, chapitre F-3.1.2) (la « Loi »), est une personne morale dont la mission s'articule autour des deux volets suivants :

- a) soutenir les travailleuses et les travailleurs du Québec dans leurs efforts pour épargner davantage pour leur retraite, notamment par de la sensibilisation et par l'offre d'un produit d'épargne accessible et;
- b) canaliser cette épargne accumulée au bénéfice économique, social et environnemental du Québec, en l'investissant selon une approche soucieuse de répondre aux besoins des personnes tout en protégeant notre environnement et en respectant les limites des écosystèmes naturels.

Fondation a pour objectif principal d'effectuer des investissements en capital de développement dans des entreprises admissibles dans le but d'obtenir une appréciation du capital à long terme.

2 Informations significatives sur les méthodes comptables

2.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« norme IFRS® de comptabilité »). Ils ont été approuvés pour publication le 20 décembre 2024 par le conseil d'administration.

2.2 Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur, sauf en ce qui concerne les immobilisations corporelles et incorporelles qui sont évaluées selon la base du coût historique. Les présents états financiers sont les seuls états financiers présentés par le Fonds.

2.3 Entité d'investissement

Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers* (« IFRS 10 »), car les conditions suivantes sont rencontrées :

- a) le Fonds obtient des capitaux de plusieurs investisseurs dans le but de gérer leur épargne;
- b) le Fonds déclare à ses investisseurs que ses investissements en capital de développement et ses autres investissements (« investissements ») ont pour objectif de générer du rendement sur le capital et de procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission;
- c) le Fonds mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

Le Fonds ne prépare pas d'états financiers consolidés.

2.4 Présentation des états de la situation financière

Le Fonds présente ses états de la situation financière par ordre décroissant de liquidité. Tous les actifs et passifs du Fonds sont des actifs et passifs non courants, étant donné qu'ils ne sont pas principalement détenus à des fins de transaction, à l'exception des éléments courants suivants : encaisse et équivalents de trésorerie, débiteurs et autres actifs, créditeurs et autres passifs. Les notes 6 et 7 présentent les montants que le Fonds s'attend à recouvrer dans les douze prochains mois relativement à ses investissements.

2.5 Filiales et entreprises associées

Les participations dans les filiales et les entreprises associées sont comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net.

2 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

2.6 Instruments financiers – Comptabilisation et classement

Les instruments financiers sont évalués initialement à la juste valeur et sont comptabilisés à la date de transaction lorsque le Fonds devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Ils sont classés dans différentes catégories en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention du Fonds au moment de leur comptabilisation initiale.

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers suivants sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net : les investissements en capital de développement, les autres investissements, les sommes à recevoir sur cession d'investissement en capital de développement et autres investissements, les dividendes et intérêts courus d'investissements en capital de développement et autres investissements, les instruments financiers dérivés, les sommes à payer sur acquisition d'autres investissements ainsi que les sommes perçues d'avance sur cession d'investissements en capital de développement. Ces instruments financiers font partie d'un portefeuille géré dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion intégrée des actifs financiers et les informations sont fournies en interne sur cette base aux principaux dirigeants du Fonds.

Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les variations de valeur sont constatées par le biais du résultat net. Les frais de transactions sont comptabilisés au résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Le coût des autres investissements et le coût des investissements en capital de développement présentés aux notes 6 et 7 correspondent aux montants payés et sont établis en fonction du coût moyen, compte non tenu des frais de transactions. Plus précisément, la date de transaction de leur comptabilisation initiale ou de leur décomptabilisation correspond à la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre ceux-ci. La note 7 présente également les engagements non provisionnés visant l'acquisition de titres supplémentaires.

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

L'encaisse, les équivalents de trésorerie, les autres comptes débiteurs et les autres charges à payer sont classés comme instruments financiers et sont évalués au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur étant donné leurs natures et leurs courtes échéances.

L'évaluation initiale comprend les coûts de transaction directement attribuable à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier ou du passif financier.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque le Fonds n'a plus les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie sur cet actif. Un passif financier est décomptabilisé à l'extinction de l'obligation, soit à la date où l'obligation précisée au contrat est exécutée, annulée ou expirée.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de ses activités, le Fonds peut utiliser des contrats à terme afin de se protéger contre les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et des marchés boursiers ou pour tirer avantage de ces fluctuations.

Les dérivés sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les variations de valeur sont constatées par le biais du résultat net. Les frais de transactions sont comptabilisés au résultat net lorsqu'ils sont engagés.

2 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

2.7 Instruments financiers – Évaluation de la juste valeur

Les investissements en capital de développement et les autres investissements ont été établis à la juste valeur. Cette dernière est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Titres et dérivés négociés sur des marchés actifs

La juste valeur des participations en actions, des placements en obligations, des parts de sociétés, des instruments financiers dérivés et autres titres de participation ainsi que des titres de marché monétaire est établie en fonction du cours de clôture des principales bourses ou des principaux marchés à la date des états de la situation financière, incluant les intérêts courus. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Fonds détermine le point de l'écart acheteur-vendeur le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause.

Titres non cotés

La juste valeur des participations en actions, des parts de sociétés et autres titres de participation est établie selon les techniques d'évaluation appropriées comprenant principalement la référence à une ou des transactions sans lien de dépendance ou à des offres d'achat, la valeur nette de réalisation, la capitalisation des flux monétaires ou des bénéfices ou l'actualisation des flux monétaires. La juste valeur ainsi déterminée s'appuie sur des hypothèses raisonnables incluant celles retenues pour déterminer les flux monétaires ou les taux de capitalisation et le niveau de risque associé à ces éléments. Ces hypothèses sont également influencées par les conditions de marché en vigueur à la date des états de la situation financière, dont les taux d'intérêt des obligations du Canada, les écarts de crédit et l'évolution de sociétés comparables cotées en bourse. Les parts de fonds sont principalement évaluées à la valeur établie par leur gestionnaire respectif selon des méthodes d'évaluation appropriées au type d'investissements. La juste valeur des actifs et des passifs tient compte des nouvelles informations disponibles et des événements importants survenus entre la date de l'état de la situation financière de l'entité émettrice, ou du fonds, et la date d'évaluation.

Prêts, avances, garanties et cautionnements

La juste valeur des prêts et des avances est principalement déterminée par l'actualisation des flux monétaires futurs au taux d'intérêt du marché à la date des états de la situation financière pour des titres similaires. S'il y a lieu, une provision pour pertes relatives aux garanties et aux cautionnements consentis par le Fonds est inscrite aux états financiers dans les créiteurs pour tenir compte de la probabilité de subir une perte.

2.8 Encaisse et équivalents de trésorerie

L'encaisse et les équivalents de trésorerie sont constitués des comptes bancaires, des montants déposés auprès d'une institution financière et d'autres placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

2.9 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le coût comprend les éléments qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront au Fonds et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en charges opérationnelles par le biais du résultat net lorsqu'ils sont encourus.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

2 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

2.9 Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

Principales catégories d'immobilisations

	Mode d'amortissement	Durées
Corporelles		
Bâtiments	Linéaire	20 à 60 ans
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	7 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans
Incorporelles		
Logiciels	Linéaire	3 et 5 ans
Développement informatique	Linéaire	10 ans

Le Fonds ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation entre ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée lors du remplacement. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revus à chaque date de présentation de l'information financière et ajustés au besoin.

Dépréciation des actifs non financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Fonds revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs aient subi une perte de valeur. De plus, le Fonds comptabilise les reprises de valeur lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

2.10 Avantages postérieurs à l'emploi

Les coûts et les charges reliés aux prestations de retraite gagnées et au régime d'assurances collectives du personnel sont comptabilisés par le biais du résultat net et se composent du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets reliés aux régimes.

Les passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi correspondent à la valeur actualisée de l'obligation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes.

Les réévaluations des passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi comprennent les gains et pertes actuariels des régimes ainsi que l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes de retraite et le rendement prévu à l'exclusion des revenus d'intérêts. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses financières utilisées pour déterminer les obligations reliées aux régimes et des gains ou des pertes d'expérience sur ces mêmes obligations. Les réévaluations des passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisées sous autre élément du résultat global. Elles ne seront pas reclassées ultérieurement au résultat net et sont présentées distinctement dans l'état des variations de l'actif net.

2 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

2.11 Capital-actions

Les actions de catégorie A du Fonds sont rachetables au gré du détenteur, sujet à certaines conditions, et elles sont classées à l'actif net, car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- elles accordent au porteur le droit à une quote-part de l'actif net du Fonds en cas de liquidation de celui-ci;
- elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments du Fonds;
- elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- à l'exception de l'obligation pour le Fonds de racheter l'instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à l'entité; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en instruments de capitaux propres du Fonds;
- le total des flux de trésorerie attendus, attribuables aux actions sur leur durée de vie, est basé essentiellement sur la variation de l'actif net.

Les émissions et les rachats d'actions sont comptabilisés comme des transactions portant sur l'actif net. Le montant reçu en contrepartie de l'émission d'actions est inclus au capital-actions. Les rachats d'actions sont comptabilisés lorsque les demandes sont approuvées en vertu des critères de rachat à la valeur de rachat en cours (sauf exception), et les actions sont décomptabilisées sur la base du coût moyen.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de la période.

2.12 Devise fonctionnelle et conversion de devises

Le dollar canadien constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Le symbole M\$ est employé pour désigner les millions de dollars. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de clôture des états financiers. Les écarts de conversion sont présentés sous les postes « Gains et pertes réalisés et non réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements » à l'état du résultat global.

2.13 Constatation des produits

Dividendes et distributions

Les dividendes non cumulatifs et les distributions sont comptabilisés à la date de leur déclaration et les dividendes cumulatifs sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'engagement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Gains et pertes réalisés et non réalisés

Les gains et les pertes réalisés résultant de la cession d'investissements en capital de développement et autres investissements, incluant les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés au moment de la vente et présentés sous le poste « Gains et pertes réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements » à l'état du résultat global et correspondent à l'écart entre le produit de cession et le coût, déterminé selon la méthode du coût moyen. Tous les gains et les pertes non réalisés résultant des évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont comptabilisés au moment de leur évaluation à la juste valeur et présentés sous le poste « Gains et pertes non réalisés sur investissements en capital de développement et autres investissements » à l'état du résultat global.

2 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

2.14 Impôts

Le Fonds est assujéti à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial sur son résultat. Il est également assujéti aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable.

La charge d'impôts sur le résultat comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés au résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement sous l'autre élément du résultat global; en pareil cas, les impôts sont comptabilisés directement au net de l'autre élément du résultat global.

Les impôts exigibles correspondent au montant des impôts payables sur le résultat imposable de la période, calculé selon les taux d'impôts adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière et tout ajustement des impôts à payer à l'égard des exercices antérieurs.

Les impôts différés sont reliés aux différences temporaires survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers. Les impôts différés sont calculés sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôts et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de la présentation de l'information financière et dont l'application est attendue sur la période au cours duquel l'actif relié aux impôts différés sera réalisé ou le passif relié aux impôts différés sera réglé. Un actif relié aux impôts différés est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporelles pourront être imputées, sera disponible.

Pour l'impôt fédéral, le Fonds peut, entre autres, obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions ou à des virements des résultats nets non distribués au capital-actions. Aux fins de l'impôt provincial, les gains en capital ne sont pas imposables.

Le Fonds se considère en substance exempté de l'impôt fédéral et provincial sur les résultats reliés aux gains en capital aux fins de l'application des normes IFRS de comptabilité et, par conséquent, ne constate aucun passif relié aux impôts différés relativement aux gains ou pertes non réalisés sur les investissements ni d'actif relié aux impôts différés équivalents relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux reliés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital.

2.15 Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, le Fonds apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

En tant que preneur, le Fonds comptabilise à titre de charge opérationnelle à l'état du résultat global les paiements sur les contrats de location à court terme et sur les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur selon la méthode linéaire sur la durée du contrat. De plus, le Fonds applique la mesure de simplification permettant de ne pas séparer les composantes locatives et les composantes non locatives d'un contrat.

2.16 Normes comptables publiées, mais non encore adoptées

De nouvelles normes ou modifications de normes existantes ont été publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »), mais ne sont pas encore en vigueur à la date d'autorisation de ces états financiers. L'information sur celles qui sont susceptibles d'avoir une incidence significative pour les états financiers du Fonds sont fournies ci-après.

IFRS 9 Instruments financiers et *IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir*

L'IASB a publié des modifications aux normes IFRS 9 *Instruments financiers* et IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Ces modifications portent notamment sur le classement des actifs financiers qui sont assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ainsi que sur la décomptabilisation d'un passif financier réglé au moyen d'un système de paiement électronique.

Des informations à fournir ont été ajoutées en ce qui concerne les placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les instruments financiers dont les modalités contractuelles pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels en fonction de la réalisation (ou de la non-réalisation) d'une éventualité, par exemple des cibles liées à des facteurs ESG.

2 Informations significatives sur les méthodes comptables (suite)

2.16 Normes comptables publiées, mais non encore adoptées (suite)

Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026. Le Fonds évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

La norme IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* remplace la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*. IFRS 18 introduit trois nouveaux types de prescriptions qui visent à améliorer la présentation des informations fournies par les entreprises en matière de performance financière afin que les investisseurs disposent d'une meilleure base d'analyse et de comparaison des entreprises, soit l'amélioration de la comparabilité de l'état du résultat net (compte de résultat), l'amélioration de la transparence des indicateurs de performance définies par la direction et le regroupement plus utile des informations dans les états financiers.

La norme sera en vigueur pour les exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2027. Le Fonds évalue actuellement l'incidence de l'application de cette nouvelle norme sur la présentation de ses états financiers et sur les informations à fournir dans ceux-ci.

3 Hypothèses, estimations comptables et jugements critiques

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité exige l'utilisation d'estimations comptables et le recours au jugement lors de l'application des méthodes comptables. Des modifications apportées aux hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. La direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont appropriées et que les états financiers du Fonds présentent par conséquent une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

3.1 Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif et des dérivés

La *Politique d'évaluation des investissements en capital de développement* (la « Politique ») adoptée par le conseil d'administration du Fonds énonce les principes à appliquer pour établir la juste valeur des investissements sur une base continue. La Vice-présidence Finances et administration voit au respect de la Politique, à son application et propose les modifications pouvant être requises.

Le Fonds doit émettre des hypothèses et utiliser des estimations lorsqu'il évalue la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Des jugements importants sont posés dans les choix de techniques d'évaluation et dans les hypothèses retenues à l'intérieur de ces techniques d'évaluation. Conformément au *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers, le Fonds a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable.

Afin d'évaluer la juste valeur des instruments financiers conformément aux principes d'évaluation adoptés par le Fonds, l'équipe d'évaluateurs du Fonds, laquelle est composée d'employés des équipes Finances et Investissement, effectue semestriellement le suivi de la performance des entreprises composant son portefeuille et est constamment à la recherche d'informations relatives aux affaires et aux activités des entreprises prises en considération dans le processus d'évaluation. Les évaluateurs effectuent, le cas échéant, le suivi des données sur les entreprises comparables, des résultats de transactions récentes et des notations d'instruments et d'entreprises similaires.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. La juste valeur est également établie au moyen de données et d'estimations internes (données non observables) qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation.

L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part des évaluateurs du Fonds afin que celles-ci reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information possible dans les circonstances. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché visé. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Conformément à la Politique, toute information pertinente concernant les évaluations à la juste valeur est soumise à un comité d'évaluation indépendant dont la majorité des membres sont des évaluateurs qualifiés indépendants du Fonds. Ce comité passe en revue les informations et fait rapport au comité de finances et d'audit avant la publication des états financiers annuels ou intermédiaires. La présidente-directrice générale ainsi que le vice-président et chef de la direction financière signent une attestation concernant l'évaluation des investissements en capital de développement qui est déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers. Cette attestation confirme notamment le caractère raisonnable de la juste valeur globale du portefeuille des investissements en capital de développement.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

3 Hypothèses, estimations comptables et jugements critiques (suite)

3.2 Évaluation des passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi

Le Fonds doit émettre des hypothèses pour l'utilisation de données statistiques et d'autres paramètres visant à évaluer les passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses incluent, entre autres, le taux d'actualisation des obligations de retraite et assurances collectives et du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, le taux attendu d'augmentation des salaires ainsi que la table de mortalité.

Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avéraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant du coût des régimes porté au résultat net et à l'autre élément du résultat global ainsi que des passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi présentés aux états de la situation financière. Une firme d'experts indépendants procède à l'établissement de la juste valeur de ces passifs nets.

4 Risques associés aux instruments financiers

Les informations sur la gestion des risques financiers font partie intégrante de ces états financiers. Elles sont présentées en détail dans la section intitulée « Gestion des risques » du rapport de gestion qui est disponible au siège social du Fonds, sur son site Web (www.fondation.com) et sur le site Web de SEDAR+ (www.sedarplus.ca).

5 Débiteurs et autres actifs

	<u>30 novembre 2024</u>	<u>31 mai 2024</u>
	\$	\$
Sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements	27 023	1 585
Dividendes et intérêts courus d'investissements en capital de développement et autres investissements	8 515	9 943
Impôts sur le résultat	—	4 017
Impôt en main remboursable	4 357	172
Autres	3 668	4 031
	<u>43 563</u>	<u>19 748</u>

Au 30 novembre 2024, les débiteurs et autres actifs incluent un montant en devise euro de 17,6 M\$ (aucun au 31 mai 2024).

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

6 Autres investissements

Le *Relevé des autres investissements* (non audité), qui énumère le détail des titres détenus, est présenté distinctement de ces états financiers et est disponible au siège social du Fonds, sur son site Web (www.fondation.com) et sur le site Web de SEDAR+ (www.sedarplus.ca).

	30 novembre 2024			31 mai 2024		
	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Titres à échéance non déterminée						
Actions, parts et autres titres de participation	<u>1 270 596</u>	<u>155 444</u>	<u>1 426 040</u>	1 238 103	68 423	1 306 526
Titres à échéance déterminée						
Obligations						
Gouvernements	276 632	3 036	279 668	279 898	(9 723)	270 175
Institutions financières	24 421	(152)	24 269	21 851	(275)	21 576
Sociétés	28 465	597	29 062	27 800	(827)	26 973
	<u>329 518</u>	<u>3 481</u>	<u>332 999</u>	329 549	(10 825)	318 724
Instruments financiers dérivés ¹	<u>—</u>	<u>5 567</u>	<u>5 567</u>	—	3 485	3 485
Marché monétaire						
Gouvernements	4 440	—	4 440	13 417	—	13 417
Institutions financières	4 392	—	4 392	13 062	—	13 062
	<u>8 832</u>	<u>—</u>	<u>8 832</u>	26 479	—	26 479
	<u>338 350</u>	<u>9 048</u>	<u>347 398</u>	356 028	(7 340)	348 688
Total des autres investissements²	<u>1 608 946</u>	<u>164 492</u>	<u>1 773 438</u>	1 594 131	61 083	1 655 214

1. Au 30 novembre 2024, les actifs reliés aux instruments financiers dérivés s'élèvent à 5,6 M\$ (3,5 M\$ au 31 mai 2024) et sont présentés avec les autres investissements. Les passifs reliés aux instruments financiers dérivés s'élèvent à 5,8 M\$ (2,7 M\$ au 31 mai 2024) et sont présentés sous le poste « Crédoiteurs et autres passifs » (note 15).

2. Au 30 novembre 2024, les autres investissements incluent des titres libellés en devises, principalement en dollars américains, d'une juste valeur de 72,9 M\$ (115,9 M\$ au 31 mai 2024).

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

6 Autres investissements (suite)

Répartition des autres investissements par échéance

Obligations

	<u>Moins de 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans à 10 ans</u>	<u>Plus de 10 ans</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2024					
Valeur nominale	13 819	94 207	135 143	100 771	343 940
Juste valeur	13 729	94 553	132 420	92 297	332 999
Taux moyen effectif (%)	3,23 %	3,59 %	3,30 %	3,88 %	3,54 %
Taux moyen nominal (%)	2,32 %	3,74 %	3,06 %	3,35 %	3,30 %
31 mai 2024					
Valeur nominale	234	100 102	141 327	105 760	347 423
Juste valeur	233	97 792	129 736	90 963	318 724
Taux moyen effectif (%)	5,27 %	4,56 %	3,93 %	4,34 %	4,24 %
Taux moyen nominal (%)	2,72 %	3,51 %	2,61 %	3,35 %	3,09 %

Marché monétaire

	<u>Moins de 1 an</u>	<u>1 an et plus</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
30 novembre 2024			
Juste valeur	8 832	—	8 832
Taux moyen effectif (%)	4,26 %	—	4,26 %
31 mai 2024			
Juste valeur	26 479	—	26 479
Taux moyen effectif (%)	4,57 %	—	4,57 %

Instruments financiers dérivés

	<u>Moins de 1 an</u>	<u>1 an et plus</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
30 novembre 2024			
Juste valeur			
Contrats à terme sur taux d'intérêt se référant à un montant nominal total de 1 413,5 M\$			
	361	—	361
Contrat de change en devise américaine se référant à un montant nominal de 261,0 M\$			
	(595)	—	(595)
	(234)	—	(234)
31 mai 2024			
Juste valeur			
Contrats à terme sur taux d'intérêt se référant à un montant nominal total de 1 128,5 M\$			
	(74)	—	(74)
Contrat de change en devise américaine se référant à un montant nominal de 272,0 M\$			
	871	—	871
	797	—	797

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

7 Investissements en capital de développement

Le *Relevé du coût des investissements en capital de développement*, accompagné d'un rapport de l'auditeur indépendant, fournit le détail des investissements réalisés. Il est présenté distinctement des états financiers audités et est disponible au siège social du Fonds, sur son site Web (www.fondation.com) et sur le site Web de SEDAR+ (www.sedarplus.ca).

	30 novembre 2024			31 mai 2024		
	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur	Coût	Plus-value (moins-value) non réalisée	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Non garantis						
Actions et parts	1 420 819	285 970	1 706 789	1 346 939	311 494	1 658 433
Prêts et avances	413 064	(37 059)	376 005	460 160	(58 804)	401 356
	<u>1 833 883</u>	<u>248 911</u>	<u>2 082 794</u>	<u>1 807 099</u>	<u>252 690</u>	<u>2 059 789</u>
Garantis						
Prêts et avances	65 567	(16 834)	48 733	21 293	(4 312)	16 981
Total des investissements en capital de développement ¹	<u>1 899 450</u>	<u>232 077</u>	<u>2 131 527</u>	<u>1 828 392</u>	<u>248 378</u>	<u>2 076 770</u>

¹ Au 30 novembre 2024, les investissements en capital de développement incluent des titres libellés en devises, principalement en dollars américains, d'une juste valeur de 182,8 M\$ (148,0 M\$ au 31 mai 2024).

Les ententes d'investissements peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat. Le Fonds peut exercer ces options et procéder à des échanges non monétaires d'instruments financiers dans le cours normal de ses activités.

Répartition par échéance et taux moyens effectifs des prêts et avances

	Taux variables			Taux fixes		Total
	Total	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	
30 novembre 2024						
Non garantis	63 051	116 354	122 264	74 336	312 954	376 005
Taux moyen effectif (%)	11,87 %	8,30 %	11,51 %	7,69 %	9,41 %	9,82 %
Garantis	1 584	6 715	39 532	902	47 149	48 733
Taux moyen effectif (%)	3,13 %	13,79 %	11,14 %	3,02 %	11,36 %	11,10 %
31 mai 2024						
Non garantis	44 056	136 108	142 771	78 421	357 300	401 356
Taux moyen effectif (%)	10,45 %	7,79 %	10,09 %	6,82 %	8,50 %	8,71 %
Garantis	1 138	5 965	6 309	3 569	15 843	16 981
Taux moyen effectif (%)	3,09 %	13,21 %	12,46 %	8,40 %	11,83 %	11,24 %

Les encaissements en capital prévus au cours des douze prochains mois sont de 123,3 M\$ (109,9 M\$ au 31 mai 2024).

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

7 Investissements en capital de développement (suite)

Répartition des investissements et des engagements financiers par secteur d'activité

	Consommation discrétionnaire et biens de consommation de base	Industries	Technologies de l'information, communications et santé	Finances, immobilier et services aux collectivités ²	Énergie et matériaux ²	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2024						
Investissements, au coût	562 919	360 035	430 694	481 637	64 165	1 899 450
Plus-value (moins-value) non réalisée	(36 187)	153 011	72 862	43 338	(947)	232 077
	526 732	513 046	503 556	524 975	63 218	2 131 527
Garanties et cautionnements	—	—	—	15 088	—	15 088
Engagements ¹	30 046	31 448	190 179	224 001	125	475 799
Risque maximal	556 778	544 494	693 735	764 064	63 343	2 622 414
31 mai 2024						
Investissements, au coût	557 709	372 605	436 319	422 779	38 980	1 828 392
Plus-value (moins-value) non réalisée	(34 164)	110 698	112 639	34 387	24 818	248 378
	523 545	483 303	548 958	457 166	63 798	2 076 770
Garanties et cautionnements	—	—	—	13 245	—	13 245
Engagements ¹	35 401	36 120	183 957	196 979	—	452 457
Risque maximal	558 946	519 423	732 915	667 390	63 798	2 542 472

1. Les engagements représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des sommes sont réservées à même les autres investissements, mais non encore déboursées à la date de présentation de l'information financière. Ces sommes peuvent généralement être exigées à quelques jours d'avis, dans la mesure où les conditions prévues aux ententes sont respectées. Dans les faits, ceux-ci sont déboursés par tranche sur une durée pouvant aller jusqu'à dix ans dans le cas des fonds d'investissement qui constituent la majorité des engagements au 30 novembre 2024 et au 31 mai 2024. Les engagements libellés en dollars américains ont une juste valeur de 108,1 M\$ au 30 novembre 2024 (104,0 M\$ au 31 mai 2024).

2. Le Fonds a modifié la présentation de ces secteurs d'activités pour mieux représenter leur exposition aux différents marchés. Les chiffres comparatifs ont été modifiés afin de respecter la nouvelle présentation.

8 Instruments financiers et gestion des risques financiers

Classement des instruments financiers

Le Fonds a classé ses instruments financiers selon la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données d'entrée utilisées dans la détermination de la juste valeur. La hiérarchie se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 : justes valeurs basées sur les cours d'un marché actif pour un instrument identique;

Niveau 2 : justes valeurs fondées sur les cours de marché pour un instrument semblable ou basées sur des techniques d'évaluation dont toutes les données d'entrée importantes sont fondées sur des informations de marché observables; et,

Niveau 3 : justes valeurs basées sur des techniques reconnues d'évaluation dont les données d'entrée importantes ne sont pas entièrement fondées sur des informations de marché observables.

Un actif ou un passif financier est inclus intégralement dans l'un des trois niveaux d'après le niveau de données d'entrée le plus bas qui sera important pour l'évaluation. De plus, le classement entre les niveaux hiérarchiques est établi au moment de l'évaluation initiale de la juste valeur de l'instrument financier et est revu à chaque date de présentation de l'information financière.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

8 Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Les tableaux qui suivent présentent la hiérarchie des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur :

	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2024				
Investissements en capital de développement (note 7)				
Actions et parts	315 260	69 185	1 322 344	1 706 789
Prêts et avances non garantis	—	—	376 005	376 005
Prêts et avances garantis	—	—	48 733	48 733
	<u>315 260</u>	<u>69 185</u>	<u>1 747 082</u>	<u>2 131 527</u>
Autres investissements (note 6)				
Actions, parts et autres titres de participations	—	1 426 040	—	1 426 040
Obligations	—	332 999	—	332 999
Instruments financiers dérivés	—	5 567	—	5 567
Marché monétaire	—	8 832	—	8 832
	<u>—</u>	<u>1 773 438</u>	<u>—</u>	<u>1 773 438</u>
Sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements (note 5)	—	27 023	—	27 023
Dividendes et intérêts courus d'investissements en capital de développement et autres investissements (note 5)	—	8 515	—	8 515
	<u>—</u>	<u>35 538</u>	<u>—</u>	<u>35 538</u>
Sommes à payer sur acquisitions d'investissements capital de développement et autres investissements (note 15)	—	(1 965)	—	(1 965)
Instruments financiers dérivés (note 15)	—	(5 801)	—	(5 801)
	<u>—</u>	<u>(7 766)</u>	<u>—</u>	<u>(7 766)</u>
	<u>315 260</u>	<u>1 870 395</u>	<u>1 747 082</u>	<u>3 932 737</u>

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

8 Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
31 mai 2024				
Investissements en capital de développement (note 7)				
Actions et parts	339 351	63 048	1 256 034	1 658 433
Prêts et avances non garantis	—	—	401 356	401 356
Prêts et avances garantis	—	—	16 981	16 981
	<u>339 351</u>	<u>63 048</u>	<u>1 674 371</u>	<u>2 076 770</u>
Autres investissements (note 6)				
Actions, parts et autres titres de participations	24 866	1 281 660	—	1 306 526
Obligations	—	318 724	—	318 724
Instruments financiers dérivés	—	3 485	—	3 485
Marché monétaire	—	26 479	—	26 479
	<u>24 866</u>	<u>1 630 348</u>	<u>—</u>	<u>1 655 214</u>
Sommes à recevoir sur cession d'investissements en capital de développement et autres investissements (note 5)	—	1 585	—	1 585
Dividendes et intérêts courus d'investissements en capital de développement et autres investissements (note 5)	—	9 943	—	9 943
	<u>—</u>	<u>11 528</u>	<u>—</u>	<u>11 528</u>
Sommes à payer sur acquisitions d'investissements capital de développement et autres investissements (note 15)	—	(9 923)	—	(9 923)
Somme perçue d'avance sur cession d'investissements en capital de développement (note 15)	—	(31 500)	—	(31 500)
Instruments financiers dérivés (note 15)	—	(2 688)	—	(2 688)
	<u>—</u>	<u>(44 111)</u>	<u>—</u>	<u>(44 111)</u>
	<u>364 217</u>	<u>1 660 813</u>	<u>1 674 371</u>	<u>3 699 401</u>

Transferts

Les transferts entre niveaux sont réputés s'être produits lorsque l'information sous-jacente ou les cours utilisés pour l'évaluation des actifs ou des passifs deviennent plus ou moins dépendants de données de marché observables, tel qu'il est précédemment indiqué dans la détermination des niveaux 1, 2 et 3 de la hiérarchie des justes valeurs du Fonds.

Aucun instrument financier n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2 au cours des périodes de six et douze mois terminées les 30 novembre 2024 et 31 mai 2024.

Aucun instrument financier n'a été transféré du niveau 3 vers un niveau inférieur au cours des périodes de six et douze mois terminées les 30 novembre 2024 et 31 mai 2024.

S'il y a lieu, le transfert entre niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, aux fins de préparation du tableau présenté à la page suivante, est réputé s'être produit à l'ouverture de la période visée.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

8 Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Investissements en capital de développement de niveau 3

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie :

	Actions et parts	Prêts et avances		Total
	\$	garantis \$	non garantis \$	\$
30 novembre 2024				
Variation de la période (6 mois)				
Juste valeur au début	1 256 034	16 981	401 356	1 674 371
Acquisitions	140 024	45 098	20 106	205 228
Dispositions	(73 369)	(3 504)	(74 983)	(151 856)
Intérêts, dividendes et distributions capitalisés	42	2 681	8 215	10 938
Gains (pertes)				
Réalisés	20 110	—	(436)	19 674
Non réalisés ¹	(20 497)	(12 523)	21 747	(11 273)
Juste valeur à la fin	1 322 344	48 733	376 005	1 747 082
31 mai 2024				
Variation de la période (12 mois)				
Juste valeur au début	1 139 209	12 206	384 183	1 535 598
Acquisitions	206 177	7 079	40 567	253 823
Dispositions	(116 624)	(745)	(28 295)	(145 664)
Intérêts, dividendes et distributions capitalisés				
capitalisés	11	760	20 808	21 579
Gains (pertes)				
Réalisés	28 249	—	(349)	27 900
Non réalisés ¹	(988)	(2 319)	(15 558)	(18 865)
Juste valeur à la fin	1 256 034	16 981	401 356	1 674 371

¹. Les pertes non réalisées au cours de la période des investissements en capital de développement détenus au 30 novembre 2024 totalisent 42,4 M\$ (15,2 M\$ au 31 mai 2024).

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

8 Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Utilisation des données non observables pour évaluer les instruments financiers de niveau 3

Les instruments financiers de niveau 3 sont évalués à la juste valeur selon des techniques et modèles d'évaluation qui incorporent des hypothèses importantes provenant de données non observables sur le marché. Le tableau suivant présente les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

Investissements en capital de développement	Technique(s) d'évaluation	Juste valeur (\$)		Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)	
		30 novembre 2024	31 mai 2024		30 novembre 2024	31 mai 2024
Actions et parts						
	Capitalisation des flux monétaires	207 837	191 891	Taux de capitalisation	9,1 % - 20,1 % (11,5 %)	7,9 % - 20,1 % (10,3 %)
				% de BAIIA ¹	3,2 % - 25,4 % (12,1 %)	3,2 % - 25,4 % (11,4 %)
	Actualisation des flux monétaire ²	82 001	126 473	Taux de rendement exigé	6,1 % - 19,2 % (9,1 %)	5,5 % - 17,9 % (8,7 %)
	Multiple de BAIIA	109 265	102 132	Multiple de BAIIA	6,0 - 16,3 (12,8)	6,9 - 16,9 (13,1)
	Multiple de revenus	125 515	112 309	Multiple de revenus	0,3 - 6,0 (3,6)	0,5 - 6,6 (3,9)
	Actif net redressé	611 029	607 482	Actif net redressé	s.o.2	s.o. ³
	Calibration transactions récentes ⁴	157 590	90 262			
	Autres ⁵	29 107	25 485			
Prêts et avances	Actualisation des flux monétaires	339 216	336 313	Taux de rendement exigé	4,6 % - 22,7 % (9,9 %)	3,0 % - 20,5 % (9,7 %)
	Calibration transactions récentes	30 041	19 854			
	Autres ⁵	55 481	62 170			
		<u>1 747 082</u>	<u>1 674 371</u>			

- En raison des tailles très variées des entreprises composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en termes de pourcentage du BAIIA sur les ventes.
- La baisse du total de la catégorie « Actualisation des flux monétaires » s'explique principalement par la disposition d'un important investissement.
- Puisque les redressements effectués à l'actif net sont de natures très différentes selon les investissements, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net redressé.
- L'augmentation du total de la catégorie « Calibration transactions récentes » s'explique principalement par de nouveaux investissements dont les justes valeurs s'appuient sur leurs prix d'acquisition ou de souscription.
- Les autres techniques d'évaluation regroupent principalement les méthodes de valeur de transaction escomptée, de l'offre d'achat, de l'offre d'achat escomptée, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

8 Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Sensibilité de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3

Des analyses de sensibilité ont été produites pour les instruments financiers évalués selon les techniques de la capitalisation des flux monétaires, de l'actualisation des flux monétaires, de multiple de revenus et de multiple de BAIIA. Ces techniques d'évaluation sont celles où le jugement de l'évaluateur qualifié du Fonds revêt une importance significative dans l'établissement de la juste valeur.

Les techniques d'évaluation de l'actif net redressé, de calibration d'une transaction récente et de la valeur de rachat ne se prêtent pas à l'analyse de sensibilité étant donné l'absence ou le peu d'hypothèses sous-jacentes utilisées pour déterminer la juste valeur. Parmi ces techniques, celle de l'actif net redressé est la plus utilisée. Dans la majeure partie des cas, elle est utilisée pour l'établissement de la juste valeur des parts détenues dans des fonds d'investissement. Cette juste valeur repose essentiellement sur la quote-part de l'avoir des commanditaires selon les derniers états financiers audités de ces fonds, ajustée des résultats intérimaires et des transactions subséquentes réalisées jusqu'à la date d'évaluation.

Dans une moindre mesure, le Fonds utilise d'autres méthodes d'évaluation où le jugement de l'évaluateur est mis à contribution et où certaines hypothèses sont employées. Ces méthodes incluent principalement la valeur de transaction escomptée, l'offre d'achat, l'offre d'achat escomptée, la valeur de rachat et la valeur de liquidation. Ces techniques sont utilisées pour évaluer des instruments financiers d'une juste valeur combinée de 84,6 M\$ au 30 novembre 2024 (87,7 M\$ au 31 mai 2024) et ainsi la direction juge qu'il n'est pas pertinent d'effectuer des analyses de sensibilité sur ces techniques d'évaluation.

Nos analyses de sensibilité nous amènent à conclure qu'une variation du taux de rendement exigé de $\pm 0,5\%$ sur les prêts et avances entraînerait une variation de la juste valeur non significative en regard du résultat net et du total des actifs et passifs.

Bien que le Fonds juge que les évaluations à la juste valeur sont appropriées, pour les actions et parts non cotées évaluées selon la méthode de la capitalisation des flux monétaires, le recours à des variables différentes liées à la marge de BAIIA caractéristique et au taux de capitalisation entraînerait une augmentation ou une diminution de la juste valeur qui pourrait être significative selon les cas.

En pratique, les évaluateurs qualifiés du Fonds déterminent un intervalle de valeurs plausibles pour chacun des titres évalués et le milieu de la fourchette est généralement retenu aux fins de présentation aux états financiers. Ainsi, le bas de l'intervalle est le reflet du pire scénario et le haut, le reflet du meilleur scénario pour un investissement donné. Cette pratique constitue la façon la plus répandue d'estimer l'impact financier de la substitution des principales hypothèses par d'autres hypothèses raisonnablement acceptables.

Au 30 novembre 2024, l'écart entre le haut et le bas de la fourchette de valeurs acceptables par rapport à la valeur mitoyenne est de l'ordre de 4,6 % (4,8 % au 31 mai 2024). Le Fonds est d'avis que cette variation de la valeur des actions et parts non cotées est théorique et improbable, car la diversification du portefeuille en termes notamment de secteurs d'activité, de maturité et de taille fait en sorte que la valeur des investissements n'évolue pas de façon unidirectionnelle. Le Fonds n'a donc pas recours à cette variable pour estimer l'incidence de l'utilisation d'hypothèses alternatives sur la juste valeur des actions et parts non cotées évaluées par la méthode de la capitalisation des flux monétaires. Le Fonds a établi que l'utilisation d'hypothèses alternatives raisonnablement plausibles n'entraînerait pas de justes valeurs significativement différentes.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

9 Participations dans les filiales et dans les entreprises associées

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, le Fonds a déterminé qu'il détient le contrôle, le contrôle conjoint ou qu'il exerce une influence notable sur le nombre suivant de sociétés en exploitation et d'entités d'investissement :

	30 novembre 2024		31 mai 2024	
	Nombre	Juste valeur \$	Nombre	Juste valeur \$
Filiales				
Sociétés en exploitation	4	58 621	5	64 289
Entités d'investissement	9	70 831	8	63 789
Entreprises associées				
Sociétés en exploitation	35	378 236	34	363 138
Entités d'investissement	2	482	2	—

L'établissement principal des filiales, des coentreprises et des entreprises associées est principalement au Québec. Le pourcentage des titres de participation détenus par le Fonds (directement ou indirectement) dans les filiales est généralement de plus de 50 %, dans les coentreprises il est de 50 % et il se situe de 20 % à 50 % pour les entreprises associées. Les sociétés en exploitation sont exploitées activement et les entités d'investissement fournissent des services de gestion d'investissements avec l'objectif de générer des revenus de différentes natures. Dans certaines circonstances, il y a des conditions qui pourraient limiter la capacité d'une filiale à transférer des montants au Fonds tels que le respect de certains ratios ou l'approbation d'un versement par une autre institution financière ou d'autres actionnaires.

10 Informations entre parties liées

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds conclut des transactions avec ses parties liées faisant partie des investissements en capital de développement. Les tableaux suivants présentent le montant cumulatif des transactions réalisées au cours de la période à l'état du résultat global ainsi que dans les soldes à l'état de la situation financière avec les parties liées :

Filiales

États de la situation financière	30 novembre 2024	31 mai 2024
	\$	\$
Actif		
Investissements en capital de développement	129 452	128 078
Intérêts et autres sommes à recevoir	591	583
Engagements	90 651	89 359
États du résultat global		
	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre	
	2024	2023
	\$	\$
Produits d'intérêts, dividendes, distributions, honoraires et autres revenus	837	249
Pertes sur investissements en capital de développement	(6 940)	(3 475)
Charges opérationnelles	327	165

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

10 Informations entre parties liées (suite)

Entreprises associées

États de la situation financière	30 novembre 2024		31 mai 2024	
	\$		\$	
Actif				
Investissements en capital de développement	378 718		363 138	
Intérêts et autres sommes à recevoir	188		187	
Garanties et cautionnements	15 088		13 245	
Engagements	59 519		40 833	
	Périodes de six mois terminées les			
États du résultat global	30 novembre			
	2024		2023	
	\$		\$	
Produits d'intérêts, dividendes, distributions, honoraires et autres revenus	6 257		5 958	
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement	3 417		(10 929)	
Charges opérationnelles	1 099		873	

11 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles :

	Terrains	Bâtiments	Mobilier et équipement de bureau	Matériel informatique	Total immobilisations corporelles	Logiciels	Développement informatique	Total immobilisations incorporelles	Total immobilisations corporelles et incorporelles
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2024									
Coût	5 037	43 597	2 200	3 988	54 822	9 423	7 571	16 994	71 816
Cumul des amortissements	—	(7 740)	(622)	(2 178)	(10 540)	(5 121)	(5 806)	(10 927)	(21 467)
Valeur comptable nette	5 037	35 857	1 578	1 810	44 282	4 302	1 765	6 067	50 349
Variation de la période (6 mois)									
Valeur comptable nette au début	5 037	36 456	1 658	1 998	45 149	3 929	2 072	6 001	51 150
Acquisitions	—	—	32	171	203	1 137	—	1 137	1 340
Dotations aux amortissements	—	(599)	(112)	(359)	(1 070)	(764)	(307)	(1 071)	(2 141)
Valeur comptable nette à la fin	5 037	35 857	1 578	1 810	44 282	4 302	1 765	6 067	50 349

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

11 Immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

	Terrains	Bâtiments	Mobilier et équipement de bureau	Matériel informatique	Total immobilisations corporelles	Logiciels	Développement informatique	Total immobilisation incorporelles	Total immobilisations corporelles et incorporelles
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 mai 2024									
Coût	5 037	43 597	2 168	3 817	54 619	8 286	7 571	15 857	70 476
Cumul des amortissements	—	(7 141)	(510)	(1 819)	(9 470)	(4 357)	(5 499)	(9 856)	(19 326)
Valeur comptable nette	5 037	36 456	1 658	1 998	45 149	3 929	2 072	6 001	51 150
Variation de la période (12 mois)									
Valeur comptable nette au début	5 037	27 359	176	1 561	34 133	3 506	3 217	6 723	40 856
Acquisitions	—	9 686	1 623	1 195	12 504	1 833	—	1 833	14 337
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	—	—	(37)	—	(37)	(28)	(295)	(323)	(360)
Dotations aux amortissements	—	(589)	(104)	(758)	(1 451)	(1 382)	(850)	(2 232)	(3 683)
Valeur comptable nette à la fin	5 037	36 456	1 658	1 998	45 149	3 929	2 072	6 001	51 150

Aucune immobilisation corporelle ou incorporelle n'a subi une perte de valeur au 30 novembre 2024 et au 31 mai 2024.

Aucune immobilisation corporelle ou incorporelle n'a été radiée au cours de la période de six mois terminée le 30 novembre 2024. Au cours de la période de douze mois terminée le 31 mai 2024, des immobilisations corporelles au coût de 4,6 M\$ et à l'amortissement cumulé de 4,2 M\$ ont été radiées et la perte sur radiation a été comptabilisée dans les charges opérationnelles au résultat net.

12 Fonds réservés pour garanties et cautionnements consentis

Au 30 novembre 2024, le Fonds a consenti des garanties d'un montant total de 15,1 M\$ (13,2 M\$ au 31 mai 2024) dans le cadre de cautions adossées à des prêts et à des marges de crédit d'exploitation octroyées à des entreprises dans lesquelles le Fonds a investi. Ces garanties ne peuvent être invoquées que dans le cas où une entreprise ne respecterait pas ses obligations contractuelles. La durée habituelle de l'échéance de ces cautions, s'il y a lieu, est inférieure à un an.

Au 30 novembre 2024, conformément à l'article 23 de la Loi, des fonds de 7,5 M\$ (6,6 M\$ au 31 mai 2024) sont réservés à même les autres investissements, soit 50 % des garanties et cautionnements à cette date.

Au 30 novembre 2024, aucun montant n'a été comptabilisé (ni au 31 mai 2024) dans les crédettes à titre de provision pour perte découlant de ces cautionnements consentis.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

13 Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut être exposé à diverses actions et réclamations. Lorsqu'une perte éventuelle est probable et qu'elle peut faire l'objet d'une estimation, celle-ci est comptabilisée. Aucune provision n'est comptabilisée au 30 novembre 2024 et au 31 mai 2024.

Le Fonds indemnise, contre des réclamations en dommages et intérêts liées à l'exercice de leurs fonctions, ses administrateurs, dirigeants et membres de comités ainsi que toute personne qui agit à sa demande à titre d'administrateur pour une entreprise dont Fondation est actionnaire ou créancier. Le Fonds a souscrit à une assurance responsabilité à cet effet.

14 Marge de crédit

Le Fonds dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5,5 M\$, portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins et renouvelable annuellement au mois de novembre. Cette marge ne comporte aucune clause restrictive et elle n'a pas été utilisée au cours des périodes de six et douze mois terminées les 30 novembre 2024 et 31 mai 2024.

15 Crédoiteurs et autres passifs

	<u>30 novembre 2024</u>	<u>31 mai 2024</u>
	\$	\$
Sommes à payer sur acquisition d'investissements		
en capital de développement et autres investissements	1 965	9 923
Somme perçue d'avance sur cession		
d'investissements en capital de développement	—	31 500
Autres charges à payer	11 965	14 203
Impôts sur le résultat	467	—
Instruments financiers dérivés (note 6)	5 801	2 688
	<u>20 198</u>	<u>58 314</u>

16 Capital-actions

Autorisé

Actions de catégorie A en série

Nombre illimité d'actions et de fractions d'action de catégorie A, série 1 et série 2, donnant droit de recevoir tout dividende déclaré par le Fonds « participantes », avec droit de vote pour les actions et sans droit de vote pour les fractions d'action, avec droit d'élire conjointement avec les détenteurs d'actions de catégorie B huit administrateurs au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi, sans valeur nominale.

Les actions de catégorie A, série 1, et les actions de catégorie A, série 2, prennent rang également entre elles, à titre d'actions de cette catégorie, quant au paiement de dividendes, au partage de biens advenant la dissolution du Fonds, à sa liquidation, à la répartition des résultats nets ou à la distribution de tout ou d'une partie de son actif parmi les porteurs d'actions et, le cas échéant, au paiement de tout prix d'achat et de rachat. Le droit de vote qui s'y rattache s'exerce en une seule et même assemblée, sans égard à leurs séries respectives, et leurs porteurs peuvent être convoqués à cette assemblée, donner procuration et généralement y agir indistinctement, sauf lorsque la Loi, l'acte constitutif ou les règlements, le cas échéant, requièrent un vote séparé.

16 Capital-actions (suite)

Autorisé (suite)

Actions de catégorie A en série (suite)

a) *Actions de catégorie A, série 1*

Les actions de catégorie A, série 1, ne peuvent être émises qu'à une personne majeure qui demande leur transfert immédiat à un fiduciaire dans le cadre d'un régime enregistré d'épargne-retraite ou tout autre régime enregistré reconnu par la Loi. Elles ne peuvent être détenues que dans le cadre d'un tel régime.

b) *Actions de catégorie A, série 2*

Les actions de catégorie A, série 2, ne seront émises qu'à des personnes majeures qui ne demanderont pas leur transfert à un fiduciaire.

Actions de catégorie B

Nombre illimité d'actions et de fractions d'action de catégorie B, donnant droit de recevoir tout dividende déclaré par le Fonds, participantes, avec droit de vote pour les actions et sans droit de vote pour les fractions d'action, avec droit d'élire conjointement avec les détenteurs d'actions de catégorie A huit administrateurs au conseil d'administration. Les actions de catégorie B détenues par un fiduciaire pourront être échangées au gré de leur porteur ou du Fonds en actions de catégorie A, série 1, et les actions de catégorie B détenues par une personne majeure pourront être échangées au gré de leur porteur ou du Fonds en actions de catégorie A, série 2, et ce, sur la base d'une action de catégorie B pour une action de catégorie A, série 1, ou, selon le cas, une action de catégorie A, série 2, sans valeur nominale.

Actions de catégorie G

Nombre illimité d'actions de catégorie G, sans droit de dividende, non participantes, sans droit de vote, non transférables, rachetables au gré du détenteur à une valeur égale au moindre de la valeur d'émission ou de la valeur aux livres. En cas de déficit, les détenteurs de ces actions assument en priorité, jusqu'à concurrence de la contrepartie versée sur ces actions, tout déficit et toute moins-value non matérialisée et, en cas de dissolution, de liquidation ou de toute autre cession totale ou partielle des biens du Fonds, ces actions confèrent à leurs détenteurs le droit d'être remboursés après que tous les détenteurs d'actions de catégories A et B ont été remboursés.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

16 Capital-actions (suite)

Émis et en circulation

Actif net de catégorie A et séries d'actions

	Série 1		Série 2		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
30 novembre 2024						
Actif net au début	<u>230 211</u>	<u>3 718 759</u>	<u>3 217</u>	<u>51 959</u>	<u>233 428</u>	<u>3 770 718</u>
Opérations sur le capital-actions						
Émissions d'actions	11 719	187 403	213	3 199	11 932	190 602
Rachats d'actions	(6 519)	(104 943)	(188)	(3 025)	(6 707)	(107 968)
Résultat de la période						
Résultat global	<u>—</u>	<u>136 754</u>	<u>—</u>	<u>2 094</u>	<u>—</u>	<u>138 848</u>
	<u>5 200</u>	<u>219 214</u>	<u>25</u>	<u>2 268</u>	<u>5 225</u>	<u>221 482</u>
Actif net à la fin	<u>235 411</u>	<u>3 937 973</u>	<u>3 242</u>	<u>54 227</u>	<u>238 653</u>	<u>3 992 200</u>
	Série 1		Série 2		Total	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
31 mai 2024						
Actif net au début	<u>217 898</u>	<u>3 290 082</u>	<u>3 152</u>	<u>47 578</u>	<u>221 050</u>	<u>3 337 660</u>
Opérations sur le capital-actions						
Émissions d'actions	25 309	383 265	419	6 341	25 728	389 606
Rachats d'actions	(12 996)	(197 175)	(354)	(5 370)	(13 350)	(202 545)
Résultat de la période						
Résultat global	<u>—</u>	<u>242 587</u>	<u>—</u>	<u>3 410</u>	<u>—</u>	<u>245 997</u>
	<u>12 313</u>	<u>428 677</u>	<u>65</u>	<u>4 381</u>	<u>12 378</u>	<u>433 058</u>
Actif net à la fin	<u>230 211</u>	<u>3 718 759</u>	<u>3 217</u>	<u>51 959</u>	<u>233 428</u>	<u>3 770 718</u>

Au 30 novembre 2024 et 31 mai 2024, aucune action de catégorie B et de catégorie G n'était émise.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

16 Capital-actions (suite)

Virements

Conformément à ses statuts modifiés en date du 1^{er} décembre 2007, le Fonds peut, de temps à autre, par simple résolution des administrateurs et sans autre formalité : i) augmenter ou réduire le montant du capital-actions émis et payé afférent aux actions de catégorie A, série 1, en circulation, sans distribution ni versement aux porteurs de ces actions, d'un montant ainsi ajouté au compte de capital-actions émis et payé ou déduit de ce dernier, selon le cas, ou ii) imputer tout surplus d'apports pour éliminer ou réduire le déficit.

Au cours de la période de six mois terminée le 30 novembre 2024, aucun virement n'a été approuvé par les administrateurs du Fonds. Au cours de la période de douze mois terminée le 31 mai 2024, les administrateurs du Fonds ont approuvé l'augmentation du capital émis et payé des actions de catégorie A, série 1 d'un montant de 145,3 M\$ par virement des résultats nets non distribués.

Surplus d'apports

Le surplus d'apports proviendrait, s'il y a lieu, de l'excédent de la valeur moyenne du capital-actions émis sur le prix payé lors du rachat d'actions.

Modalités de rachat

Les actions de catégorie A peuvent être rachetées au gré de l'actionnaire dans les circonstances prévues par la Loi. Elles peuvent être achetées de gré à gré dans les circonstances exceptionnelles prévues dans la *Politique d'achat de gré à gré d'actions* adoptée par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministre des Finances du Québec. Elles peuvent également être rachetées au gré du Fonds dans les circonstances prévues dans la *Politique de rachat d'actions* adoptée par le conseil d'administration du Fonds et approuvée par le ministre des Finances du Québec. Outre ces circonstances, une action ou une fraction d'action de catégorie A ne peut pas être rachetée ou achetée de gré à gré.

Le prix de rachat des actions et des fractions d'action de catégorie A est fixé deux fois par année par le conseil d'administration sur la base de la valeur du Fonds au 31 mai et au 30 novembre.

17 Informations relatives au capital

Le Fonds recueille du capital afin d'effectuer des investissements conformément à sa mission, tout en maintenant les liquidités requises pour répondre aux demandes de rachats présentées par les actionnaires. Le Fonds a comme politique de réinvestir tous les bénéfices générés par son opération et ne prévoit pas verser de dividendes à ses actionnaires. Le Fonds n'est pas assujéti à des exigences externes concernant son capital autres que celles qui régissent l'émission et le rachat de ses actions.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

17 Informations relatives au capital (suite)

Les règles régissant l'émission et le rachat des actions sont présentées dans le prospectus déposé annuellement auprès de l'Autorité des marchés financiers. La *Loi sur les impôts* du Québec prévoit que le Fonds peut être appelé à payer une pénalité s'il achète de gré à gré au cours d'un même exercice, plus de 2 % du capital versé, certains critères d'achat étant exclus de ce calcul. Le Fonds a toujours respecté cette limite et entend continuer à le faire à l'avenir.

Au 30 novembre 2024 et 31 mai 2024, le Fonds respectait l'ensemble des règles régissant l'émission et le rachat de ses actions.

Norme d'investissement

La Loi prévoit qu'à chaque exercice financier, les investissements admissibles moyens doivent représenter au minimum 65 % de l'actif net moyen de l'année précédente du Fonds (« Norme d'investissement »).

Si le Fonds faisait défaut dans l'atteinte de ce pourcentage dans une année donnée, les émissions d'actions donnant droit aux crédits d'impôt pour l'exercice financier suivant seraient limitées à un pourcentage prescrit de la valeur totale des actions émises de l'exercice précédent, à l'exception des actions acquises par retenue sur le salaire et par les contributions de l'employeur prévues aux ententes conclues jusqu'à la fin de l'exercice précédent.

Le respect de cette norme est validé sur une base annuelle, au 31 mai de chaque année. Aux 31 mai 2024 et 2023, Fondation respectait la Norme d'investissement.

18 Charges opérationnelles

	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre	
	2024	2023
	\$	\$
Traitements et charges sociales	24 875	25 821
Frais de communication aux actionnaires	884	459
Frais de fonctionnement	4 489	4 684
Frais de garde, registrariat et fiducie	416	373
Frais de publicité et d'information	573	407
Honoraires des gestionnaires externes	1 376	2 146
Frais d'occupation et loyer	1 781	1 532
Honoraires professionnels	8 139	4 555
Produits de location de bâtiments et autres	(972)	(886)
Amortissements (note 11)	2 141	1 647
	43 702	40 738

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

19 Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau suivant présente la composition de la rémunération des membres du conseil d'administration et de la haute direction :

	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre	
	2024	2023
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel à court terme	1 922	1 525
Avantages postérieurs à l'emploi	138	94
Rémunération du conseil d'administration	307	314
	2 367	1 933

La rémunération inclut tous les avantages du personnel dans le cours normal des activités. Les avantages du personnel désignent toutes les formes de contrepartie payées, payables ou fournies par l'entité ou au nom de celle-ci, en échange de services rendus à l'entité.

20 Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, le Fonds est régi selon des règles applicables aux sociétés de placement à capital variable et, par conséquent, l'impôt fédéral exigible sur les gains en capital est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des résultats non distribués ou lors de rachats d'actions. Puisque cet impôt est remboursable et que la direction du Fonds estime que les conditions pour récupérer cet impôt seront rencontrées, celui-ci est présenté à titre d'impôt en main remboursable sous le poste « Débiteurs et autres actifs » (note 5) et aucune charge n'est comptabilisée aux états du résultat global.

De plus, le Fonds a le statut de société privée et, par conséquent, une partie de l'impôt fédéral exigible sur ses revenus de placement est recouvrable en procédant à l'augmentation du capital-actions émis et payé à la suite d'un virement des résultats non distribués. Au cours des périodes de six mois terminées les 30 novembre 2024 et 2023, aucun impôt recouvrable n'a été comptabilisé sur ces revenus (aucun au 31 mai 2024).

En vertu de la *Loi sur les impôts* du Québec, le Fonds a le statut de société d'investissement à capital variable. En conséquence, le Fonds peut déduire de son revenu imposable du Québec ses gains en capital imposables, sans toutefois rendre son revenu imposable négatif. En conséquence, les gains en capital réalisés par le Fonds ne sont sujets à aucun impôt du Québec.

Impôts sur le résultat

	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre	
	2024	2023
	\$	\$
Exigibles	1 279	—
Différés	(256)	(5 891)
	1 023	(5 891)

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

20 Impôts (suite)

Impôts sur le résultat (suite)

Les impôts sur le résultat diffèrent du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial). Cet écart est expliqué de la façon suivante :

	Périodes de six mois terminées les	
	30 novembre	
	2024	2023
	\$	\$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 50,17 % (50,17 % en 2023)	71 466	13 016
Dividendes non imposables	(3 120)	(3 875)
Partie non imposable ou non déductible sur les gains ou les pertes en capital réalisés et non réalisés	(60 625)	(11 709)
Écart de taux	(2 274)	1 314
Impôt en main remboursable	(5 930)	—
Reconnaissance des pertes reportées et d'autres écarts temporaires non reconnus antérieurement	261	(4 606)
Charges non déductibles et autres éléments	1 245	(31)
	1 023	(5 891)

Actifs d'impôts différés

Les éléments donnant lieu aux actifs d'impôts différés se détaillent comme suit :

	30 novembre 2024	31 mai 2024
	\$	\$
Avantage fiscal attribuable au report de pertes, échéant jusqu'en 2040	755	999
Frais d'émission d'actions	1 301	1 120
Avantages postérieurs à l'emploi	4 470	3 608
Immobilisations	5 945	5 774
Autres éléments	720	807
	13 191	12 308

21 Avantages postérieurs à l'emploi

Le Fonds possède deux régimes de retraite à prestations déterminées, dont un n'est pas capitalisé, et un régime d'assurances collectives. Le régime de retraite capitalisé est administré par un comité de retraite qui est accompagné par divers professionnels externes indépendants.

21.1 Particularités des régimes

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont destinés à toutes les personnes salariées qui satisfont à certaines conditions. Les prestations de ces régimes sont fondées sur les années de service et sur le salaire ajusté final, lequel correspond à la moyenne des salaires ajustés indexés des trois années de service reconnu au cours desquelles le salaire ajusté indexé fut le plus élevé ou des années de service reconnu si elles sont inférieures à trois. Une évaluation de capitalisation et de solvabilité est produite chaque année, déterminant ainsi le niveau des cotisations que le Fonds doit verser au régime de retraite capitalisé.

Le calcul des obligations au titre des prestations constituées de ces régimes est basé sur des évaluations actuarielles complètes effectuées en date du 30 novembre 2024 en ce qui concerne le régime non capitalisé et du 31 décembre 2022 dans le cas du régime capitalisé. Les actuaires indépendants ont recours à des extrapolations lorsque les dates des dernières évaluations actuarielles effectuées ne coïncident pas avec la date des états financiers présentés. La prochaine évaluation actuarielle complète sera effectuée au plus tard en date du 31 décembre 2025 dans le cas du régime capitalisé.

Le régime d'assurances collectives est un régime non contributif d'assurance maladie, d'assurance vie ainsi que d'assurance dentaire, destiné aux mêmes personnes que celles des régimes de retraite. Les obligations au titre des prestations constituées de ce régime, évaluées par des actuaires indépendants, ont été extrapolées au 30 novembre 2024, en se basant sur les données des évaluations actuarielles complètes effectuées en date du 1^{er} janvier 2023. Une prochaine évaluation actuarielle complète sera effectuée au plus tard en date du 31 mai 2026.

Le régime de retraite non capitalisé et le régime d'assurances collectives ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas soumis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

21 Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

21.1 Particularités des régimes (suite)

Les tableaux suivants présentent les composantes des passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi au 30 novembre 2024 et au 31 mai 2024.

	Période de six mois terminée le 30 novembre 2024						
	Régimes de retraite à prestations déterminées			Régime d'assurances collectives			Combinés
	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs du régime	Total	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	(84 646)	75 687	(8 959)	(9 546)	—	(9 546)	(18 505)
Coût des services rendus au cours de la période	(3 157)	—	(3 157)	(425)	—	(425)	(3 582)
Produit (charge) d'administration	—	(51)	(51)	—	—	—	(51)
d'intérêts	(2 162)	1 968	(194)	(242)	—	(242)	(436)
Incidence sur le résultat net	(5 319)	1 917	(3 402)	(667)	—	(667)	(4 069)
Réévaluations :							
Rendement des actifs des régimes net de l'intérêt sur les actifs	—	4 628	4 628	—	—	—	4 628
Perte découlant des changements dans les hypothèses financières	(7 301)	—	(7 301)	(731)	—	(731)	(8 032)
Gain lié à l'expérience	190	—	190	—	—	—	190
Incidence des réévaluations sur l'autre élément du résultat global	(7 111)	4 628	(2 483)	(731)	—	(731)	(3 214)
Cotisations :							
Du Fonds	—	2 745	2 745	—	119	119	2 864
Participants aux régimes	(1 129)	1 129	—	—	—	—	—
Prestations versées	854	(854)	—	119	(119)	—	—
	(275)	3 020	2 745	119	—	119	2 864
Solde à la fin	(97 351)	85 252	(12 099)	(10 825)	—	(10 825)	(22 924)

Les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations déterminées et au régime d'assurances collectives au cours du prochain exercice s'élèvent respectivement à 5,6 M\$ et 0,3 M\$.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

21 Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

21.1 Particularités des régimes (suite)

	Période de 12 mois terminée le 31 mai 2024						
	Régimes de retraite à prestations déterminées			Régime d'assurances collectives			Combinés
	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs des régimes	Total	Valeur actualisée de l'obligation	Juste valeur des actifs du régime	Total	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	(74 523)	65 282	(9 241)	(8 704)	—	(8 704)	(17 945)
Coût des services rendus au cours de la période	(6 815)	—	(6 815)	(857)	—	(857)	(7 672)
Transfert	(320)	320	—	—	—	—	—
Produit (charge)							
d'administration	—	(184)	(184)	—	—	—	(184)
d'intérêts	(3 719)	3 385	(334)	(426)	—	(426)	(760)
Incidence sur le résultat net	(10 854)	3 521	(7 333)	(1 283)	—	(1 283)	(8 616)
Réévaluations :							
Rendement des actifs des régimes net de l'intérêt sur les actifs	—	817	817	—	—	—	817
Gain découlant des changements dans les hypothèses financières	2 190	—	2 190	224	—	224	2 414
Perte lié à l'expérience	(552)	—	(552)	—	—	—	(552)
Incidence des réévaluations sur l'autre élément du résultat global	1 638	817	2 455	224	—	224	2 679
Cotisations :							
Du Fonds	—	5 160	5 160	—	217	217	5 377
Participants aux régimes	(2 226)	2 226	—	—	—	—	—
Prestations versées	1 319	(1 319)	—	217	(217)	—	—
	(907)	6 067	5 160	217	—	217	5 377
Solde à la fin	(84 646)	75 687	(8 959)	(9 546)	—	(9 546)	(18 505)

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

21 Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

21.2 Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles importantes sont les suivantes :

	30 novembre 2024		31 mai 2024	
	Régimes de retraite	Régime d'assurances collectives	Régimes de retraite	Régime d'assurances collectives
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	4,65 %	4,65 %	5,10 %	5,10 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation des salaires	4,00 %	—	4,00 %	—
Table de mortalité	CPM 2014 pour secteur privé avec MI-2017			
Coûts constatés au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,10 %	5,10 %	4,95 %	4,95 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation des salaires	4,00 %	—	4,00 %	—
Table de mortalité	CPM 2014 pour secteur privé avec MI-2017			

Au 30 novembre 2024, la durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies est de 21,5 années (20,1 années au 31 mai 2024) pour les régimes de retraite et de 16,0 années (15,5 années au 31 mai 2024) pour le régime d'assurances collectives.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

21 Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

21.3 Analyse de sensibilité

Le tableau qui suit présente une analyse de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux changements d'hypothèses indiquées. L'analyse de sensibilité a été faite en faisant varier chacune des hypothèses individuellement. En fonction des variations réelles observables dans le futur, il est fort possible que certaines de ces hypothèses soient corrélées, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

	<u>Variation de l'hypothèse</u>	<u>Augmentation de l'hypothèse</u>	<u>Diminution de l'hypothèse</u>
	%	\$	\$
Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies (régimes de retraite)			
Taux d'actualisation	1	(15 108)	20 687
Taux d'inflation	1	4 043	(5 223)
Taux d'augmentation des salaires	1	4 016	(4 471)
Taux de mortalité	10	(1 626)	1 805
Incidence sur l'obligation au titre des prestations d'assistance médicale postérieure à l'emploi (régime d'assurances collectives)			
Taux d'actualisation	1	(1 530)	1 932
Taux d'inflation	1	2 067	(1 655)
Taux de mortalité	10	(380)	423

21.4 Répartition des actifs

La juste valeur des actifs des régimes a été répartie comme suit :

	<u>30 novembre 2024</u>	<u>31 mai 2024</u>
	%	%
Actifs cotés en Bourse		
Actions canadiennes	10,2	9,8
Actions étrangères	33,0	33,4
Actifs non cotés en Bourse		
Obligations	28,8	28,4
Autres	28,0	28,4
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

21.5 Risques associés aux avantages postérieurs à l'emploi

Les principaux risques associés aux avantages postérieurs à l'emploi sont :

- Risque d'investissement
L'obligation au titre des prestations constituées est calculée en utilisant un taux d'actualisation. Si les rendements des actifs de la caisse sont inférieurs à ce taux d'actualisation, un déficit sera créé.
- Risque de taux d'intérêt
Une variation des taux obligataires affectera la valeur des obligations reliées aux avantages postérieurs à l'emploi.

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Notes complémentaires aux états financiers

(en milliers de dollars, sauf si autrement spécifié)

21 Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

21.5 Risques associés aux avantages postérieurs à l'emploi (suite)

- Risque de longévité

Une amélioration plus importante de l'espérance de vie que celle prévue dans les tables utilisées augmentera la valeur des obligations reliées aux avantages postérieurs à l'emploi.

- Risque d'inflation

Les obligations reliées aux avantages postérieurs à l'emploi sont calculées en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée aura pour effet d'augmenter la valeur de ces obligations.

21.6 Réévaluation des passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite des impôts

	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2024	2023
	\$	\$
Réévaluation des passifs nets reliés aux avantages postérieurs à l'emploi	(3 214)	(134)
Impôts différés	627	(183)
	<u>(2 587)</u>	<u>(317)</u>

22 Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	Périodes de six mois terminées les 30 novembre	
	2024	2023
	\$	\$
Variation des éléments hors caisse		
Débiteurs et autres actifs	1 791	(855)
Impôts sur le résultat	4 485	(4 038)
Impôt en main remboursable	(4 185)	4 038
Créditeurs et autres passifs	(2 013)	(4 262)
	<u>78</u>	<u>(5 117)</u>
Autres informations sur les éléments de trésorerie		
Intérêts reçus	17 309	16 231
Dividendes et distributions reçus	7 573	9 552

23 Renseignements additionnels

Le *Relevé du coût des investissements en capital de développement* (audité), le *Relevé des autres investissements* (non audité), ainsi que le *Répertoire de la quote-part de Fondation du coût des investissements effectués par les fonds partenaires ou spécialisés* (non audité), sont disponibles au siège social du Fonds, sur son site Web (www.fondation.com) ou sur le site Web de SEDAR+ (www.sedarplus.ca).